



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT Régional du Contre La Montre par Équipe

Saint-Leu Pointe au Sel / Etang-Salé / Saint-Leu Pointe au Sel

Samedi 13 Mai 2017

ITINERAIRE - HORAIRE

	DIRECTION	distance	vitesse	37,5	40	42,5	43	44	45	46
			HD	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00
			horaire	horaire	horaire	horaire	horaire	horaire	horaire	horaire
DEPART POINTE AU SEL - VOIE VELO SAINT-LEU	TD	0,0	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00
RN1A INTERSECTION BOIS DE NEFLES PITON	TD	3,8	13:06	13:05	13:05	13:05	13:05	13:05	13:05	13:04
RN1A RAVINE DES SABLES	TD	4,8	13:07	13:07	13:06	13:06	13:06	13:06	13:06	13:06
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE	TD	7,3	13:11	13:10	13:10	13:10	13:10	13:09	13:09	13:09
GIRATOIRE DE L'OCEAN ETANG SALE	DT	9,6	13:15	13:14	13:13	13:13	13:13	13:13	13:12	13:12
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE - RETOUR	TD	12,0	13:19	13:18	13:16	13:16	13:16	13:16	13:16	13:15
RN1A RAVINE DES SABLES - RETOUR	TD	15,2	13:24	13:22	13:21	13:21	13:21	13:20	13:20	13:19
RN1A SORTIE BRETELLE ACCES POINTE AU SEL	TAD	18,9	13:30	13:28	13:26	13:26	13:26	13:25	13:25	13:24
PASSAGE DESSOUS LA RN1A - ACCES VOIE VELO	TAG	19,0	13:30	13:28	13:26	13:26	13:26	13:25	13:25	13:24
1ère Boucle : POINTE AU SEL VOIE VELO SAINT-LEU	TD	19,3	13:30	13:28	13:27	13:26	13:26	13:26	13:25	13:25
RN1A INTERSECTION BOIS DE NEFLES PITON	TD	23,1	13:36	13:34	13:32	13:32	13:32	13:31	13:30	13:30
RN1A RAVINE DES SABLES	TD	24,1	13:38	13:36	13:34	13:33	13:32	13:32	13:32	13:31
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE	TD	26,6	13:42	13:39	13:37	13:37	13:36	13:35	13:35	13:34
GIRATOIRE DE L'OCEAN ETANG SALE	DT	28,9	13:46	13:43	13:40	13:40	13:39	13:38	13:37	13:37
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE - RETOUR	TD	31,3	13:50	13:46	13:44	13:43	13:42	13:41	13:41	13:40
RN1A RAVINE DES SABLES - RETOUR	TD	34,5	13:55	13:51	13:48	13:48	13:47	13:46	13:46	13:45
RN1A SORTIE BRETELLE ACCES POINTE AU SEL	TAD	38,2	14:01	13:57	13:53	13:53	13:52	13:50	13:49	13:49
PASSAGE DESSOUS LA RN1A - ACCES VOIE VELO	TAG	38,3	14:01	13:57	13:54	13:53	13:52	13:51	13:49	13:49
ARRIVEE 2ème Boucle : POINTE AU SEL - VOIE VELO SAINT-LEU	TD	38,6	14:01	13:57	13:54	13:53	13:52	13:51	13:50	13:50

Catégorie et horaires : Equipe de 3 à 4 coureurs.

13h00 1^{ère} équipe puis toutes les 3min les suivantes

Pas de mixité entre clubs.

→ Cat 1-2-3, ESPOIR, JUNIOR, VETERAN, PASS'CYCLISME :

Boucle de 19,300km à parcourir 2 fois soit 38,600km

→ Cadet, Cadette : Boucle de 19,300 km

• Ces équipes peuvent être composées de Garçons ou de Garçons et Filles.

Un seul classement dans cette catégorie.

Inscriptions par Ordre de Catégories : La liste des équipes devra être transmise par les clubs au Comité Régional, sur bulletin officiel, avant le jeudi 11/05/2017-12h00.

Par fax : 0262 45 22 55 ou par Mail : ffcrun@wanadoo.fr

Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendés de 15€.

Emargement : Obligatoire par Equipe au Départ

Engagement : 8€ par coureur, +4€ / dossard si oublié.

Arrêt de l'emargement 15 minutes avant chaque départ.

Consigne de sécurité : Il vous est demandé de respecter le code de la route ainsi que la propriété de l'itinéraire emprunté.

MOTO OUVREUSE : 1 moto ouvreuse autorisée par Equipe.

VOITURE SUIVEUSE : 1 voiture suiveuse autorisée par Equipe.

A la fin de la 1^{ère} Boucle la voiture suiveuse devra remonter directement sur la RN1A pour attendre son équipe sortant de la voie vélo.

VEHICULES : Les numéros d'immatriculation de la moto ouvreuse et de la voiture suiveuse devront être communiqués obligatoirement au Commissaire lors de l'emargement.

La moto et la voiture devront respecter les distances réglementaires, (50m pour la moto ouvreuse et 10m pour la voiture suiveuse).

EQUIPEMENT : Les vélos de CLM devront être aux normes fédérales en vigueur sous peine de sanction.

Dépannage : à pied et à droite de la chaussée tout le long de l'itinéraire.

Ravitaillement : Interdit

Récompenses : 3 premières équipes SCRATCH, 3 premières équipes JUNIORS, 3 premières équipes VETERANS, 3 premières équipes CADETS.

Prix aux coureurs : Pas de Grille Fédérale.

Le titre de champion dans chaque catégorie sera décerné s'il y a au moins 3 équipes participantes par Catégorie.

Arbitres : Karine DUDON, Anthony CHEFIARE, Jean-Marie FURCY, Jimmy TAOALI, Eddy GOULJAR.

Arbitre Adjoint Moto : Daniel LAURET

Délégué Fédéral : Daniel LAURET

SIGNALEURS : Tout club qui participe est tenu de mettre obligatoirement à la disposition de l'organisation 1 Signaleur, (Permis Conduire valide).

Celui-ci devra impérativement se présenter avant le départ (près de l'emargement) à La Pointe au Sel ST-LEU, auprès de MR CHEFIARE à 12h00 précise.

Rappel : Tout club ne présentant pas de signaleur, ne sera pas accepté au départ.

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C.

COMMISSION REGIONALE de CYCLISME TRADITIONNEL de LA REUNION